

**COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 07 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 07 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation: 31/03/2021

Présents: MM. GUILLAUME, PIREYRE, COURTEUGE, MASSON, NAPOLY, PELLETIER, PODEVIN, et Mmes PLOS, CLOUVEL, DAILLOUX, DEBOAISNE, PAYSAC, PEYRON,.

Excusées: Mme REDERSDORFF Sandrine a donné pouvoir à D.COURTEUGE

Mme BARRAUD Carine.

Secrétaire de séance: Céline CLOUVEL

**Approbation de la séance du 03 mars 2021**

Le compte-rendu de la séance du 03 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**1-Vote du compte administratif 2020**

Sous la présidence de Mr Éric PIREYRE, le Conseil Municipal a délibéré sur le présent compte 2020 dressé par M. Gérard Guillaume, Maire.

- Fonctionnement : dépenses : 404 704,85 € - recettes : 474 905,52 €  
Résultat comptable : + **70 200,67 €**

- Investissement : dépenses : 99 064,73 € - recettes : 125 744,95 €  
Résultat comptable : + **26 680,22 €**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le Maire ne participant pas au vote) d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020.

**2-Vote du compte de gestion du receveur municipal 2020**

Le compte de gestion 2020 de la Commune dressé par Mlle MUNOZ, Receveur Municipal de Billom identique au compte administratif 2020 présenté est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**3-Affectation du résultat 2020**

Résultat au 31-12-2020	
Déficit d'investissement	10 385,20 €
(A) Excédent au 31/12/2020 cumulé	268 108,33 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	10 385,20 €
- Affectation complémentaire en réserves c/1068	257 723,13 €
- Affectation à l'excédent reporté c/002 (report à nouveau créditeur)	

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé, soit : **257 723,13 €** au budget primitif 2021.

**4-Vote du taux des taxes locales 2021**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans la continuation de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes ne votent plus son taux.

La Commune se voit transféré le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) appliqué sur son territoire.

En 2021, pour voter le taux de TFPB, les communes délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de la TFPB de 2020. Un coefficient correcteur est introduit pour garantir à chaque commune une compensation intégrale de sa perte de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide les taux d'imposition pour 2021, comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : **36.06 %** (taux communal maintenu à 15.58 % + le taux départemental de 20.48 %)
- Taxe foncière sur le non bâti : **111.37 %**

**5-Vote des subventions aux organismes de regroupement et aux associations**

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de participer à hauteur de **111 381€** au financement des organismes de regroupement (SIMI, SIVOS, PNRLF, APA...) et de subventionner à hauteur de **1 710 €** diverses associations communales et extérieures.

### **6-Vote du budget primitif 2021**

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif 2021 au Conseil Municipal. Celui-ci s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

Fonctionnement : **714 065,13 €**

Investissement : **581 643,20 €**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver et de voter le Budget Primitif 2021 tel que présenté par le Maire.

### **3-Souscription d'un emprunt**

Monsieur le Maire a sollicité le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne pour la souscription d'un emprunt de 200 000 € sur 15 ans pour financer les travaux de traverse du village du Fournet. Les deux organismes ont répondu, la Caisse d'Epargne propose un taux d'intérêt variable de 0.60% et le Crédit Agricole un taux d'intérêt fixe de 0.59%. Après débat et échange de vues, l'assemblée décide de retenir la proposition du Crédit Agricole.

### **4-Questions diverses**

-Les travaux du Fournet débiteront la 3ème semaine d'avril parallèlement aux enrobés sur les voies communales.

Il faudra en avertir les riverains car une déviation par Billom et par un chemin communal sera mise en place. La durée approximative des travaux serait de 3 mois.

-La fibre est déployée en partie sur la commune et les opérateurs commencent à démarcher les usagers.

-Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections départementales et régionales les 13 et 20 juin 2021. Deux bureaux de vote devront être tenus, donc avec un nombre supérieur de scrutateurs. Au vu du contexte sanitaire il y aura certainement lieu de délocaliser le bureau de vote dans la salle des fêtes.

-Le Conseil approuve le courrier faisant office d'acte de candidature de la commune sur le programme PNRLF « Nature au quotidien » rédigé par D. Deboaisne et F. Peyron.

-Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent technique sera recruté en renfort pour la période estivale.

-D. Courteuge fait le point sur la maquette du futur bulletin municipal et en appelle aux conseillers pour fournir articles et photos.

-Monsieur le Maire explique que les plaques et supports d'adressage sont posés, que la distribution des attestations d'adresse et des documents explicatifs par la Poste est imminente. La remise des numéros s'effectuera en Mairie les samedi 24 et dimanche 25 avril prochains de 10h à 12h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures 30

Prochain conseil le 05 mai 2021